

Les enseignants du *lycée / collège*de..... reunis en assemblée générale ont pris connaissance de la DGH (dotation globale horaire) pour la rentrée 2008. Ils s'indignent des suppressions de postes annoncées pour la N^{ième} année consecutive. Dans le même temps, le nombre d'heures supplémentaires prévues par enseignant augmente par la suppression ou le non renouvellement des postes fixes et surtout par le passage de *l'aide individualisée, des TPE ou des ATP en 6ème et des IDD (1)* en HSE.

Aussi ont-ils pris une décision commune qu'ils désirent joindre au procès verbal du conseil d'administration du2008.

Les collègues soussignés réclament la transformation des HSE prévues pour assurer l'enseignement en *aide individualisée en seconde et en TPE en première ou en ATP en 6ème et IDD (1)*, la transformation des HSA en heures poste. Ils s'engagent à ne pas faire plus d'une heure supplémentaire, l'heure qu'on peut leur imposer, et à refuser toute HSE qu'on pourrait leur proposer pour enseigner en *aide individualisée en seconde et en TPE en première ou en ATP en 6ème et IDD (1)*. Cette décision est dictée par leur souci de préserver les conditions d'un enseignement de qualité

(1) rayer la mention inutile

Nom	Prénom	Signature	Nom	Prénom	Signature